

Formulaire de Conversion

Veillez remplir ce formulaire en **LETTRES MAJUSCULES**. Nous pouvons renvoyer les formulaires qui n'ont pas été correctement remplis.

ÉTAPE N°1 RENSEIGNEMENTS SUR L'OBLIGATION

Type de contrat Investment Bond

NUMÉRO DE PLAN

ÉTAPE N°2 DÉTENTEURS DE L'OBLIGATION - INVESTISSEURS PRIVÉS UNIQUEMENT

Détenteur n°1

Titre (cochez une case) M Mme Mlle Autre (en entier)

Nom

Prénom(s) (en entier)

Adresse (de correspondance)

Détenteur n°2 (le cas échéant)

Titre (cochez une case) M Mme Mlle Autre (en entier)

Nom

Prénom(s) (en entier)

Adresse (de correspondance)

Détenteur n°3 (le cas échéant)

Titre (cochez une case) M Mme Mlle Autre (en entier)

Nom

Prénom(s) (en entier)

Adresse (de correspondance)

Détenteur n°4 (le cas échéant)

Titre (cochez une case) M Mme Mlle Autre (en entier)

Nom

Prénom(s) (en entier)

Adresse (de correspondance)

Pour tout détenteur supplémentaire, veuillez recopier l'étape n°2 sur papier libre en indiquant tous les renseignements requis le concernant, puis joignez la feuille au présent Formulaire de Conversion.

ÉTAPE N°3

DÉTENTEURS DE L'OBLIGATION - FIDUCIAIRES/PERSONNES MORALES UNIQUEMENT

Nom de la trust/personne morale

Adresse (de correspondance)

Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque fiduciaire/fondé de pouvoir habilité à donner des instructions concernant l'obligation.

Nom du trustee/fondé de pouvoir n°1

Nom du trustee /fondé de pouvoir n°2
 (le cas échéant)

Nom du trustee/fondé de pouvoir n°3
 (le cas échéant)

Nom du trustee/fondé de pouvoir n°4
 (le cas échéant)

Pour tout trustee/fondé de pouvoir supplémentaire, recopiez l'étape n°3 sur papier libre en indiquant tous les renseignements requis le concernant, puis joignez le feuillet au présent Formulaire de Conversion.

ÉTAPE N°4

INFORMATIONS SUR LA CONVERSION

Je confirme que l'investissement doit être converti de la manière suivante :

A PARTIR des Fonds suivants (pour les Fonds Safety Plus, indiquez le niveau de protection du capital)

Nom des Fonds Actuels	Montant	OU	% de la valeur du fonds à convertir*
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %

DANS les Fonds suivants (pour les Fonds Safety Plus, indiquez le niveau requis de protection du capital)

Nom des Fonds	Montant	OU	% de la valeur de conversion totale*
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/> %

* Pourcentages entiers uniquement

Total 100%

Note :

1. Les instructions concernant la conversion seront normalement exécutées à la date indiquée aux Etapes 5 ou 6, en utilisant les prix unitaires disponibles à cette date. Cependant, il est possible que dans certains cas, la conversion soit retardée - veuillez consulter les Clauses Standard pour de plus amples informations.
2. Le montant global minimal qui peut être converti est de 1 500€/1 500\$US/1 000£.
3. A moins que 100% d'un fonds soient convertis, le montant global minimal qui doit être conservé dans ce fonds est de 1 500€/1 500\$US/1 000£.
4. Nous autorisons en général 12 conversions gratuites par an. Cependant, nous pouvons facturer des frais si nous estimons que le nombre de conversion sur une période donnée est excessif.
5. Si l'obligation est composée de plusieurs polices, les modifications seront appliquées à toutes les polices.

ETAPE N°5 DATE DE CONVERSION (SAUF FONDS SAFETY PLUS)

Les instructions sur la conversion doivent être exécutées :

Le jour ouvré qui suit la date de réception de la demande

OU

à une date ultérieure (veuillez préciser)

ETAPE N°6 DATE DE CONVERSION (FONDS SAFETY PLUS)

Les conversions vers les Fonds Safety Plus ou à partir de ceux-ci peuvent être effectuées uniquement à une Date de Négociation Trimestrielle. Il s'agit du 4ème mercredi de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. Pour garantir l'exécution de la conversion à la prochaine Date de Négociation Trimestrielle, ce le présent Formulaire de Conversion doit parvenir à SMI **au moins 8 jours ouvrés à l'avance**.

Les instructions sur la conversion doivent être exécutées :

A la Date de Négociation Trimestrielle la plus proche

OU

A une Date de Négociation Janvier prochain Avril prochain Juillet prochain Octobre prochain
Trimestrielle ultérieure

ETAPE N°7 OPTION DE RETRAITS REGULIERS (FONDS SAFETY PLUS)

Si vous avez opté pour des retraits mensuels et que vous investissez actuellement dans les Fonds Safety Plus, ces retraits peuvent être réalisés uniquement aux Dates de Négociation Trimestrielles, c'est-à-dire, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année.

Veuillez sélectionner la date à laquelle vous désirez que vos retraits réguliers soient versés :

Chaque trimestre

Chaque semestre

Chaque année

ETAPE N°8 DÉCLARATION

- Je déclare être habilité(e) à donner des instructions concernant l'obligation numérotée ci-dessus.
- Je demande à Scottish Mutual International Limited d'effectuer la conversion conformément aux informations ci-dessus.

Signature du détenteur /trustee/ fondé de pouvoir n°1

Date

Signature du détenteur /trustee / fondé de pouvoir n°2 (le cas échéant)

Date

Signature du détenteur / trustee / fondé de pouvoir n°3 (le cas échéant)

Date

Signature du détenteur / trustee / fondé de pouvoir n°4 (le cas échéant)

Date

Pour tout détenteur/trustee/fondé de pouvoir supplémentaire, veuillez recopier cette page sur papier libre en indiquant tous les renseignements le concernant, puis joignez la feuille au présent Formulaire de Conversion.



Adresse de correspondance : Scottish Mutual International Limited, Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2, Irlande. Numéro de téléphone (+353-1) 804 4000. Fax (+353-1) 804 4005. Site Web: www.smi.ie.

Scottish Mutual International Limited, est réglementée par la Irish Financial Regulator. Siège social : 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande. Immatriculation en Irlande sous le numéro 242244.

BZF112/0109

